Image not found or type unknown

Emploi du temps travail de nuit

Par **nelcijim**, le **27/06/2016** à **18:04**

Bonjour,

Je suis maîtresse d'internat dans une maison familiale et rurale dans le Finistère. Mon employeur veut changer mon planning horaire dès septembre prochain. J'aimerais savoir si ce planning est légal,le voici :

lundi de 17 h 00 à 8 h 30
mardi de 19 h 00 à 8 h 30
mercredi de 17 h 00 à 8 h 30
jeudi de 19 h 00 à 10 h 30

Merci de me tenir au courant.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés